CONCOURS ET EXAMENS

classés par dates d'ouvertures des inscriptions

Concours	Catégories - Voie	Date d'ouverture des inscritions	Date limite d'inscription	Date des écrits	Date des oraux
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable CL SUP – CTT	Cat.B / Externe	22 janvier 2018	22 février 2018	3 avril 2018	25 au 29 juin 2018
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable CL SUP – CTT	Cat.B / Interne	22 janvier 2018	22 février 2018	3 avril 2018	25 au 29 juin 2018
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable CN – AG	Cat.B / Exa Pro (plan de requalification)	29 janvier 2018	1 mars 2018	15 mai 2018	1 au 5 octobre 2018
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable CL SUP – AG	Cat.B / concours pro	19 février 2018	19 mars 2018	11 septembre 2018	12 au 16 novembre 2018
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable CN – AG	Cat.B / Déprécarisation	5 mars 2018	5 avril 2018	sans objet	22 au 25 mai 2018
Adjoint(e) administratif(ve) des administrations de l'Etat	Cat.C / Déprécarisation	12 mars 2018	14 mai 2018	Sans objet	22 mai au 25 mai
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable Cl. Ex – AG/CTT	Cat.B+ / concours pro	26 mars 2018 (AG) - 7 mai 2018 (CTT)	26 avril 2018 (AG) - 7 juin 2018 (CTT)	25 septembre 2018	26 au 30 novembre 2018
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable CL SUP – CTT	Cat.B / concours pro	3 avril 2018	3 mai 2018	18 septembre 2018	19 au 23 novembre 2018
Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) de 2ème classe des administrations de l'Etat (AAAEP2 examen professionnel)	Cat.C / Exa Pro	22 mai 2018	21 juin 2018	Sans objet	8 au 12 octobre 2018

RAPPEL LORS DE L'INSCRIPTION À UN CONCOURS :

Il est vivement conseillé, une fois votre inscription achevée, de vérifier, lors de la réception de votre accusé de réception, que vous êtes bien inscrit dans la bonne spécialité. Dans le cas contraire, vous devez immédiatement en informer le bureau des concours pour procéder à un rectificatif. En effet, s'agissant d'une démarche personnelle, il appartient à chaque candidat-e de vérifier le concours auquel il-elle s'inscrit. Mais cette année, cela ne devrait pas poser de problème car les dates des épreuves écrites sont différentes selon les spécialités AG et CTT !